

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 3 décembre 2019, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

- M. Sylvain Juneau, maire
- M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
- M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
- M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
- M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
- M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Est absente :

- M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

- M^e Caroline Tremblay, directrice générale
- M^e Daniel Martineau, greffier
- M^e Stéphanie Boucher, greffière substitute

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 31, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

2019-525

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme modifié.

Points ajoutés :

- Travaux publics — Interdiction de stationnement — Période hivernale — Abrogation de la résolution 2019-458
- Urbanisme — CPTAQ — Lot 3 055 716 — 534, Route 138

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

DÉPÔT DE DOCUMENT

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

La déclaration des intérêts pécuniaires des élus suivants est déposée :

- M. Sylvain Juneau, maire
- M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

- M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
- M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
- M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
- Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
- M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

**DÉPÔT ET RAPPORT DU MAIRE RELATIF À DES DÉPENSES DÉCRÉTÉES
À LA SUITE DE L'AFFAISSEMENT PARTIEL DU CENTRE COMMUNAUTAIRE
JEAN-MARIE ROY**

Le maire fait rapport des dépenses qu'il a décrétées selon l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes* relativement à l'affaissement partiel du Centre communautaire Jean-Marie-Roy et dépose le rapport.

2019-526

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 19 ET 27 NOVEMBRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2019 en considérant la modification de la résolution 2019-492 de la façon suivante : de changer le mot « pairs » de la 5^e puce, par le mot « impairs »;

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 20 NOVEMBRE 2019 – RAPPORT DU CONSEILLER RAYNALD
BRULOTTE**

Le conseiller Raynald Brulotte fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 20 novembre 2019.

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 4 DÉCEMBRE 2019 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 4 décembre 2019.

2019-527

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 4 DÉCEMBRE 2019 – ORIENTATION DU CONSEIL**

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019 (SUITE)

- AP2019-707** Adjudication d'un contrat afin de permettre le développement d'interfaces entre les logiciels *Guide TI* et *SIVIQ* (Dossier 42847)
- AP2019-709** Renouvellement d'un contrat de soutien pour différentes licences *Oracle*, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 (Dossier 41559)
- AP2019-710** Adjudication d'un contrat pour la métallisation de murs de chaudière — Incinérateur — Arrondissement de La Cité—Limoilou (Dossier 64735)
- AP2019-743** Adjudication d'un contrat pour l'infrastructure de câblage à l'intérieur des bâtiments (Appel d'offres public 61372)
- LS2019-394** Approbation d'un ajout budgétaire et son affectation à un projet lié au Programme de stages pour les nouveaux arrivants de la Ville de Québec
- RS2019-013** Versement d'une somme au *Réseau de transport de la Capitale* prenant acte de la *Loi concernant le Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec*
- RH2019-1040** Approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Carol Beaulieu (ID. 175670) à titre d'expert-conseil (conseil stratégique — aspects financiers) au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun
- AP2019-740** Adjudication d'un contrat pour l'acquisition et l'installation de l'œuvre d'art public commémorative pour témoigner de l'action bénévole au *Tournoi International de Hockey Pee-Wee de Québec* (Dossier 64771)
- AP2019-747** Adjudication d'un contrat pour des travaux d'excavation pneumatique (2020-2022) — Lot 3 (Appel d'offres public 61584)
- AP2019-752** Adjudication d'un contrat pour l'acquisition et l'installation de l'œuvre d'art public en hommage aux *Bulldogs de Québec* dans le cadre du *Concours d'œuvre d'art public — Bulldogs de Québec — Joe Malone* (Dossier 64690)
- AP2019-755** Cession de contrats de *Nortrax Québec inc.* à *Brandt Tractor Ltd.* (Dossiers 53303, 53681 et 53689)
- BE2019-147** Entente entre la Ville de Québec et *Carnaval de Québec inc.*, relative à une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Carnaval de Québec*, en 2020
- RH2019-1047** Choix de limite par lésion à la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail*, pour l'année 2020
- RH2019-979** Entente entre la Ville de Québec et l'*Association des pompiers professionnels de Québec inc.*, portant sur le pourcentage d'indexation à accorder au 1^{er} janvier 2017 et au 1^{er} janvier 2020, à même la réserve de restructuration du régime de retraite
- RH2019-980** Entente entre la Ville de Québec et la *Fraternité des policiers et policières de la Ville de Québec*, portant sur le pourcentage d'indexation à accorder au 1^{er} janvier 2020, à même la réserve de restructuration du régime de retraite
- AP2019-767** Adjudication d'un contrat pour l'achat d'espaces publicitaires dans un quotidien (Appel d'offres public 61514)
- DE2019-302** Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble situé sur le boulevard Hochelaga, connu et désigné comme étant deux parties du lot 6 292 817 et une partie du lot 1 665 879 du cadastre du Québec, et ouverture du boulevard Hochelaga — Arrondissement de Sainte-Foy—Sillery—Cap-Rouge

- GI2019-014** Autorisation pour la démolition du bâtiment du *Marché du Vieux-Port* — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- PV2019-012** Appui à un projet de recherche scientifique pour la biométhanisation présenté par l'*Université Laval*
- RH2019-1048** Modification à la structure administrative du Service de police de la Ville de Québec
- RH2019-1062** Création d'un poste d'adjoint au directeur du Service des technologies de l'information, classe 1, et affectation de monsieur Claude Morrissette (ID. 014836)
- PA2019-151** Appropriation de 104 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération
- PA2019-143** Appropriation de 200 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération
- DE2019-281** *Règlement de l'agglomération sur le programme de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs sur une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération, R.A.V.Q. 1298*
- AP2019-631** *Règlement de l'agglomération sur la gestion contractuelle, R.A.V.Q. 1299*
- FN2019-036** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le partage des dépenses mixtes relativement à de nouvelles dispositions, R.A.V.Q. 1300*
- FN2019-043** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à certaines tarifications applicables en matière de gestion et de disposition des matières résiduelles, R.A.V.Q. 1302, tel que modifié*
- DE2019-281** *Règlement de l'agglomération sur la réalisation, pour l'année 2019 et les suivantes, du Règlement de l'agglomération sur le programme de nature mixte de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs sur une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1304*
- RH2019-1005** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des cadres de la Ville de Québec afin principalement d'y effectuer la restructuration financière requise par la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, R.A.V.Q. 1308*

DE donner au conseiller du district numéro 4, M. Raynald Brulotte, l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

2019-528

TRÉSORERIE — VIREMENT BUDGÉTAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-529

GREFFE — OUVERTURE DU PROLONGEMENT DE LA RUE NAUTIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'ordonner l'ouverture comme rue publique et d'affecter au domaine public de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures le lot 6 338 912 et la partie des lots 2 812 897 et 3 055 412 située entre la rue Nautique actuelle et le rond de virage de la rue Émile, au cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, comme illustré au plan joint au sommaire décisionnel;

DE dénommer « rue Nautique » cette rue étant le prolongement de la rue Nautique existante;

DE fermer comme rue la partie de la rue Émile située entre le rond de virage et la limite municipale nord-ouest, pour en faire une voie piétonne sur une partie de sa largeur.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-530

GREFFE — VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 5 738 340 — AVANTIS COOPÉRATIVE — RUE DE SYDNEY — PAR INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD

CONSIDÉRANT le contrat de vente intervenu entre la Ville et Unicoop, coopérative agricole, le 2 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE suite à une fusion, le lot est maintenant propriété d'Avantis Coopérative et que cette dernière est aux droits et obligations de Unicoop, coopérative agricole;

CONSIDÉRANT QU'Avantis Coopérative a informé la Ville que la construction ne débiterait pas dans le délai exigé au contrat, soit le 2 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce défaut fait en sorte que la Ville est en droit d'exercer la clause résolutoire prévue au contrat de vente;

CONSIDÉRANT la proposition d'Avantis Coopérative à l'effet de construire un bâtiment sur une partie du lot 5 738 340 jointe au sommaire décisionnel;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

DE reconnaître qu'Avantis Coopérative est aux droits et obligations d'Unicoop, coopérative agricole;

DE mandater le Service du greffe de rédiger et soumettre une entente à Avantis Coopérative selon les paramètres suivants, avant le 16 décembre 2019 :

- construire un bâtiment conforme à la réglementation municipale de 1 755 m² d'occupation au sol sur une partie du lot 5 738 340 d'une superficie de 12 545 m² située à l'Est du lot;
- la construction du bâtiment devra débiter au plus tard le 30 avril 2020 et être substantiellement complétée le 31 décembre 2020;

- Qu'Avantis Coopérative cède à la Ville, en application de la clause résolutoire, la partie ouest résiduaire du lot 5 738 340 d'une superficie de 10 964,4 m² avant le premier mars 2020 au prix de 605 441,49 \$;
- Qu'Avantis Coopérative assume tous les coûts des professionnels au dossier, soit les coûts de lotissement pour procéder à la cession, les coûts du notaire et de la publication de l'acte au Registre foncier.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-531

RESSOURCES HUMAINES — CRÉATION ET NOMINATION — POSTE DE CONTRÔLEUR SUPERVISEUR INFRASTRUCTURE RÉSEAU AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

DE créer le poste de « Contrôleur superviseur infrastructure réseau » au Service des travaux publics, classe 4 du Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels;

D'ajouter une prime d'expertise reliée à ce poste, d'un montant de 5 173,00 \$ annuellement, indexée de 2 %;

DE nommer M. David Thibault au poste de contrôleur superviseur infrastructure réseau à compter du 1^{er} décembre 2019, le tout selon les conditions énoncées ci-haut et celles du *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-532

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — AIDE FINANCIÈRE — LES AMIS DE BOB

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

DE verser, au groupe *Les Amis de Bob*, une aide financière équivalant à 80 % de la valeur de la location de la salle municipale qu'il louera au Complexe sportif multifonctionnel pour ses rencontres hebdomadaires, pour l'année financière 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-533

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — AUTORISATION DE SIGNATURE — ENTENTE AVEC LA CAISSE DESJARDINS — FÊTE NATIONALE ET CROCK-LIVRES 2019-2023

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'autoriser la coordonnatrice à la culture à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente relatif à la Fête nationale et au club de lecture Crock-Livres pour les années 2019-2023 intervenu entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et la Caisse Desjardins Cap-Rouge-Saint-Augustin, ainsi que tous les documents y référant.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-534

TRAVAUX PUBLICS — AUTORISATION DE PAIEMENT — HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE POUR L'OPTIMISATION DES FEUX DE CIRCULATION DE LA RUE DE L'HÊTRIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture no 21908937 de Cima + s.e.n.c. au montant de 6 440,00 \$ plus taxes applicables, datée du 25 juillet 2019;

DE puiser les sommes sur le poste budgétaire 02-320-10-410;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à effectuer les virements budgétaires, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-535

TRAVAUX PUBLICS — ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU SERVICE DE VOIRIE D'HIVER À LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES PAR LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER — ROUTE DU GRAND-CAPSA

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire, M. Sylvain Juneau ainsi que le directeur des Travaux publics M. Cimon Boily à signer une entente relative à la fourniture du service de voirie d'hiver à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures par la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier relativement au déneigement d'une partie de la route Grand-Capsa selon les conditions décrites ci-après :

- La Ville de Saint-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a le mandat d'assurer l'entretien d'une partie de la route Grand-Capsa;
- La partie de route à entretenir a une longueur de 300 m et débute à l'intersection de la route de Fossambault;
- Le niveau de service et le détail des travaux à exécuter sont décrits au document daté du 16 octobre 2019, intitulé Politique de déneigement adoptée par la Ville de Saint-Catherine-de-la-Jacques-Cartier par sa résolution 536-2008 et ses amendements;
- L'entente est d'une durée d'un hiver, soit pour l'hiver 2019-2020;

La contribution de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est établie à 3 230 \$, plus les taxes applicables le cas échéant, à raison de deux versements égaux, le 10 janvier 2020 et le 1^{er} mai 2020, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2020;

QUE les fonds nécessaires aux paiements soient puisés sur le poste budgétaire 02-330-00-521;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à faire les virements budgétaires.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-536

TRAVAUX PUBLICS — INTERDICTION DE STATIONNEMENT — PÉRIODE HIVERNALE — ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2019-458

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'interdire le stationnement du 15 novembre au 15 avril inclusivement aux endroits indiqués au plan annexé à la présente;

D'abroger la résolution 2019-458 du 5 novembre 2019;

DE modifier la résolution 2016-524 du 8 novembre 2016 en supprimant les mots : « D'interdire le stationnement du 15 novembre au 15 avril, de 8 h à 16 h dans les rues André, Beaupré, Claude, Émile, Lapointe, Raymond et René ».

Ont voté pour : Yannick LeBrasseur, Raynald Brulotte,
Jonathan Palmaerts

Ont voté contre : Marcel Desroches, Jean Simard

Adoptée à la majorité, le président s'abstenant de voter

2019-537

URBANISME — RENOUELEMENT DE DEUX MANDATS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE renouveler le mandat de M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1 en tant que membre et président du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans et celui de M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2 en tant que membre du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-538

URBANISME — CPTAQ — LOT 3 055 716 — 534, ROUTE 138

CONSIDÉRANT la demande déposée par Guylaine St-Jean et Martin Beaulieu (C. C. Club inc.) en vue d'obtenir de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) l'autorisation d'utiliser une partie du lot 3 055 716 à une fin autre que l'agriculture, soit plus particulièrement pour la construction et l'exploitation d'une pension pour chiens et chats et ses accessoires, à l'exclusion des services destinés à des animaux autres que ceux gardés en pension;

CONSIDÉRANT les critères de décisions prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté était jusqu'à récemment assimilé à une activité agricole par la CPTAQ au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté s'inscrit dans un secteur déjà marqué par la présence d'autres usages non agricoles bénéficiant de droit acquis ou expressément autorisés par la CPTAQ (résidences, écoles et camps d'équitation, laboratoires de l'Université Laval), de sorte que son ajout n'aura pas pour effet de porter atteinte à l'homogénéité de la communauté agricole;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté n'aura pas d'impact significatif ni sur le potentiel agricole du lot ni sur les activités agricoles existantes dans le secteur, ni sur leur développement;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux dispositions du *Règlement de zonage n° 480-85* et, le cas échéant, aux dispositions de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe pas d'espace approprié disponible ailleurs sur le territoire et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire la demande, un tel projet étant prohibé hors de la zone agricole provinciale selon le règlement de zonage en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder la demande d'autorisation déposée par Guylaine St-Jean et Martin Beaulieu (C. C. Club inc.) visant à utiliser une fin autre que l'agriculture, sur une partie représentant 39 941,73 mètres carrés du lot 3 055 716 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, soit plus particulièrement pour la construction et l'exploitation d'une pension pour chiens et chats et ses accessoires, à l'exclusion des services destinés à des animaux autres que ceux gardés en pension;

QUE la présente résolution remplace et abroge la résolution numéro 2019-460.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-539

URBANISME — PIIA — 3525, RUE DE L'HÊTRIÈRE — MÉTRO RICHELIEU INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'accepter le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* pour le 3525, rue de l'Hêtrière, connu et désigné comme étant le lot 4 185 774, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'ajout d'une porte piétonne sur le coin avant gauche du bâtiment afin de rendre opérationnel le service de livraison « mon épicerie en ligne » selon le plan du projet par Patrice Harvey, architecte, N° de projet 19BHL167, daté du 30 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-540

URBANISME — PIIA — 85, RUE DES GRANDS-LACS — RECYCLAGE ST-CYR ET FILS LTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'accepter le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* pour le 85, rue des Grands-Lacs, connu et désigné comme étant le lot 3 055 194, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la mise aux normes de l'aménagement dérogatoire du terrain avec la condition suivante :

- Que la totalité des arbres prévus au plan cité dans la présente résolution soit conservée et protégée en tout temps ainsi que remplacée au besoin;

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- plan d'aménagement du terrain par Rielle Normand, architecte, dossier 1231, daté du 24 octobre 2019;
- plan de génie civil par Sylvain St-Hilaire-Tremblay, ingénieur, N° de projet 2019 — STB-076, daté du 16 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-541

URBANISME — PIIA — 280, ROUTE DE FOSSAMBAULT — TRANSPORT TFI 4 INC.

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019 (SUITE)

M. Marcel Desroches, conseiller du district numéro 1, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'accepter le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* pour le 280, route de Fossambault, connu et désigné comme étant le lot 3 055 510, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'une clôture de métal galvanisé à mailles de chaîne ceinturant une partie du terrain afin de répondre aux exigences de sécurité pour le transport transfrontalier avec les conditions suivantes :

- N'utiliser aucun fil de type barbelé ou similaire;
- Repaver/réparer les trois (3) accès véhiculaires de manière à avoir une cour avant, incluant ses accès, entièrement pavée, sans gravier ou émanation de poussière;

Le tout approuvé selon le document suivant :

- plan d'implantation de la clôture sur le lot 3 055 510 par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 2264, daté du 28 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité le président et le conseiller du district numéro 1 s'abstenant de voter

SÉANCES DE CONSULTATION PUBLIQUE

2019-542

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE — DDM — 280, ROUTE DE FOSSAMBAULT — TRANSPORT TFI 4 INC.

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 280, route de Fossambault.

M. Marcel Desroches, conseiller du district numéro 1, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à sécuriser le site afin de répondre aux exigences de sécurité pour le transport transfrontalier (normes CTPAT);

CONSIDÉRANT QUE selon le demandeur une clôture en cour avant d'une hauteur de 1,0 m est une hauteur maximale non adaptée à son usage commercial ou industriel;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 280, route de Fossambault, connu et désigné comme étant le lot 3 055 510 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'une clôture de métal galvanisé à mailles de chaîne ceinturant une partie du terrain afin de répondre aux exigences de sécurité pour le transport transfrontalier avec une hauteur maximale de 2,3 m (7½ pieds) au lieu de 1,0 m maximum comme prescrit par le *Règlement de zonage n° 480-85* selon le plan d'implantation de la clôture sur le lot 3 055 510 par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 2264, daté du 28 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité le président et le conseiller du district numéro 1 s'abstenant de voter

2019-543

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE — DDM — 2183, RUE DES RIVERAINS

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 2183, rue des Riverains.

CONSIDÉRANT que l'argument principal soulevé par le requérant pour ne pas pouvoir implanter la piscine à un endroit conforme est l'ombrage causé par les arbres des environs immédiats;

CONSIDÉRANT qu'il s'avère possible d'implanter une piscine conformément au *Règlement de zonage n° 480-85*;

CONSIDÉRANT que l'application du règlement n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE refuser la demande de dérogation mineure pour le 2183, rue des Riverains (anciennement 2146, rue Lachance), connu et désigné comme étant le lot 6 266 080 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'une piscine creusée et ses accessoires en cour avant secondaire, et ce pour les raisons suivantes :

- l'argument principal soulevé par le requérant pour ne pas pouvoir implanter la piscine à un endroit conforme est l'ombrage causé par les arbres des environs immédiats;
- il est possible d'implanter une piscine conformément au *Règlement de zonage n° 480-85*;
- l'application du Règlement n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant.

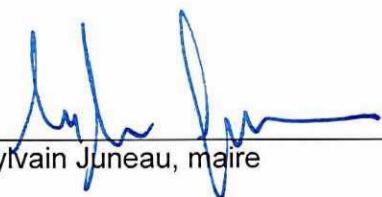
Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 20 h 50.


Sylvain Juneau, maire


Daniel Martineau, greffier